

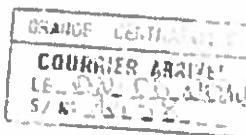


Bangui le 02 JUIN 2014

Messieurs les Directeurs Généraux  
des Sociétés de la Téléphonie Mobile en Centrafrique  
1- Télecel ; 2- Moov ; 3- AZUR ; 4- Organe.

BANGUI

Objet : Suspension Provisoire de l'utilisation des SMS  
Sur toute l'étendue du territoire.



Sur Instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition, conformément à l'application de l'Article 18, alinéa 5 de la loi n° 07/011 du 27 décembre 2007 en vue de contribuer à la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, l'utilisation des SMS par tous les abonnés de la téléphonie mobile, est désormais suspendue à compter du lundi 2 juin 2014 jusqu'à nouvel ordre.

L'inobservation de la présente instruction expose le contrevenant à des sanctions d'ordre disciplinaire.

Comptant sur votre parfaite compréhension et votre collaboration habituelle, Soyez assurés, Messieurs les Directeurs Généraux, de l'expression renouvelée de toute ma considération.

Ampli :  
- PR ATC30  
- PM ATC30  
- M Second et M Defense (Info)  
- M Justice (Info)

